

→ Dossier coordonné par  
Hervé Christofol,  
secrétaire général

## Universités québécoises : la grande transformation ?

Le congrès 2017 de l'Association francophone pour le savoir (Acfas) a été l'occasion de rassembler des contributions d'universitaires et de syndicalistes à propos des transformations néolibérales de l'Université. Alors qu'en France, nos gouvernants s'intéressent au système québécois, en particulier pour moduler nos services et transformer nos obligations comptées en crédits délivrés aux étudiants plutôt qu'en horaires d'enseignement, il nous est apparu important de solliciter nos camarades d'outre-Atlantique pour qu'ils nous décrivent à la fois leur situation actuelle, les évolutions en cours et leurs combats syndicaux. Rien n'est inéluctable et le « printemps érable » de 2012 a démontré que la communauté universitaire, la jeunesse et le peuple n'entendaient pas acter le désengagement de l'État et se voir fermer l'accès à l'enseignement supérieur par des barrières financières. Ce dossier rassemble les contributions de quatre camarades qui nous présentent l'organisation et le financement des 18 universités de la province, les missions et les revendications des deux syndicats des professeurs et des chargés de cours, ainsi que les résistances aux transformations en cours. De ce point de vue, si l'on peut parler d'un modèle québécois, la syndicalisation obligatoire des enseignants en forme un trait essentiel.

## LES PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ AU QUÉBEC

# Un esprit de corps dédié à la défense de la « cité universitaire »

→ par Jean-Marie Lafortune, président de la FQPPU, et Hans Poirier, professionnel de recherche à la FQPPU

**Constituées au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, les universités québécoises se sont regroupées dans les années 1960 par souci d'une meilleure représentation et d'une meilleure défense de la spécificité de la carrière professorale et de la vie universitaire.**

Bien que le séminaire de Québec, institution vouée à la formation des prêtres de la Nouvelle-France, ait vu le jour en 1663, ce n'est qu'à partir du XIX<sup>e</sup> siècle que furent créées les premières universités au Québec : d'abord l'université McGill (1821), puis l'université Laval (1852), l'École polytechnique (1873) et l'université de Montréal (1878). Ces universités dites « à charte », confessionnelles ou non, sont d'abord destinées à l'enseignement des professions libérales et du commerce. Il a fallu attendre la « Révolution tranquille », près de cent ans plus tard, pour que soit créé le réseau public de l'université du Québec (UQ), dont la mission première était de rendre l'éducation supérieure accessible à tous les Québécois, sans égard à leur origine sociale ou géographique<sup>(1)</sup>.

Les missions distinctes des universités à charte et des constituantes de l'UQ ont eu une incidence sur la façon dont ont évolué les relations de travail et l'organisation de la vie académique. À l'exception des professeurs de l'université McGill, représentés par une association, tous les professeurs d'université sont syndiqués. Chaque syndicat négocie localement les conditions de travail de ses membres et signe sa propre convention collective. Fait à souligner, les lois québécoises en matière de relations de travail diffèrent de celles des autres provinces cana-

diennes. Le Québec dispose d'un Code du travail (CT) qui reconnaît le droit d'association et la négociation collective comme des droits fondamentaux. Adopté en 1964, le CT a pour objectif de faciliter l'accréditation syndicale et d'assurer la « paix industrielle » en rendant toute grève illégale pendant la durée d'une convention collective. Enfin, le CT consacre un modèle de syndicalisation conforme à la formule Rand<sup>(2)</sup>, qui balise l'évolution du syndicalisme québécois, incluant le milieu universitaire. Ce modèle s'appuie sur le monopole de représentation d'un syndicat par établissement. L'employeur a l'obligation de percevoir les cotisations syndicales de tous les membres de l'unité d'accréditation et de les remettre au syndicat. En contrepartie, le syndicat a le devoir de représenter tous les membres de l'unité, même ceux qui lui sont hostiles.

### Représentation politique et médiatique

Les syndicats et associations de professeurs d'université ont ressenti, dès 1967, la nécessité de se regrouper pour être mieux représentés « auprès du public, du gouvernement et d'organismes officiels dans le monde de l'éducation »<sup>(3)</sup> ainsi que pour étudier des questions spécifiques à la carrière professorale et à la

vie universitaire. Cette représentation s'est faite dans un premier temps par l'entremise de la Fédération des associations de professeurs des universités du Québec (FAPUQ), qui deviendra en 1991 la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU).

Bien qu'elle leur fournisse un certain nombre d'outils en matière de relations de travail, la FQPPU n'intervient pas directement dans la négociation collective de ses membres. Son mandat est davantage orienté vers la représentation politique et médiatique, tant sur le plan provincial (Québec) que fédéral (Canada), qui s'appuie sur des analyses étayées. Outre l'évolution du financement des universités et de la recherche, la FQPPU documente de nombreux autres enjeux reliés à la condition professorale, à l'administration universitaire, à l'internationalisation des universités, au harcèlement et à la violence sexuelle sur les campus ainsi qu'à l'impact des technologies numériques sur l'enseignement supérieur.

### Un service public à défendre

Les professeurs d'université obtiennent généralement l'agrégation après deux contrats de deux ans sur recommandation d'une assemblée de pairs après évaluation de leurs réa-



L'université de Montréal.



© Benoit Fochon/Flickr

lisations en regard des trois composantes de la tâche (recherche, enseignement et service à la collectivité – interne et externe)<sup>(4)</sup>. Ils bénéficient alors d'un statut permanent garanti par leur convention collective. Leur présence historiquement consacrée dans les instances administratives de chaque université est remise en cause depuis quelques années par certaines directions qui souhaitent inclure une majorité de membres externes, conformément aux principes de gouvernance transposés de l'entreprise privée et incompatibles avec une conception de l'université comme service public<sup>(5)</sup>.

▼  
**Combattre l'administration autoritaire, la marchandisation du savoir et la précarisation du personnel non permanent.**  
 ▲

Ces attaques, qui visent également les autres membres de la communauté universitaire (étudiants, chargés de cours, employés de soutien), ont donné lieu à de fortes mobilisations culminant en 2017-2018 avec l'organisation d'états généraux de l'enseignement supérieur<sup>(6)</sup>, dont les objectifs consistent à combattre l'administration autoritaire, la marchandisation du savoir et la précarisation du personnel non permanent. ●

(1) Claude Lagadec, « L'université utopique ? 31 mai 1969 ». Dans C. Corbo & M. Ouelton (dir.), *L'idée d'université : une anthologie des débats sur l'enseignement supérieur au Québec de 1770 à 1970*. PUM, Montréal, 2001.

(2) Ivan Cleveland Rand est le nom du juge de la Cour suprême du Canada dont une décision de 1947 est à l'origine de la retenue syndicale à la source.

(3) Pierre Hébert, *La Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU) : rempart de la « cité universitaire » depuis vingt ans (1991-2011)*. FQPPU, Montréal, 2011.

(4) Ces composantes, modulables sur la base d'une tâche d'enseignement normale de 4 cours de 3 crédits (45 h), sont détaillées dans le plan de travail annuel de chaque professeur.

(5) Lire FQPPU, communiqué de presse du 23 janvier 2017, « Tentative de putsch à l'Université de Montréal : Guy Breton rêve d'une Université Inc., [fqppu.org/communiqué-tentative-de-putsch-a-l-universite-de-montreal-guy-breton-reve-d-une-universite-inc](http://fqppu.org/communiqué-tentative-de-putsch-a-l-universite-de-montreal-guy-breton-reve-d-une-universite-inc). Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec à Montréal, *SPUQ Info*, 2<sup>e</sup> Numéro spécial : Réactions au Rapport sur la décentralisation organisationnelle et budgétaire à l'UQAM, [www.spuq.uqam.ca/documents/x\\_documents/432\\_spuq-info\\_301\\_final.pdf](http://www.spuq.uqam.ca/documents/x_documents/432_spuq-info_301_final.pdf).

(6) [eges.quebec](http://eges.quebec).

# Les différentes universités au Québec et le financement de l'enseignement et de la recherche

→ par Martin Maltais, UQAR

**Portrait de la faune universitaire québécoise et de l'environnement dans lequel elle évolue : établissements, réseaux, sources de financement, patrimoines de programmes, effectifs étudiants et professoraux.**

Le Québec compte dix-neuf personnes morales ayant statut d'université. Malgré un mythe persistant, notamment en France, aucune n'est publique. La nationalisation de l'éducation dans les années 1960, au Québec, s'est arrêtée aux portes des universités avec la création des collèges d'enseignement général et professionnel (CÉGEP), qui sont publics et offrent des programmes post-secondaires qui précèdent le niveau licence en France. Ainsi, toutes les universités québécoises sont des organismes à but non lucratif (OBNL) privés, principalement financés par des fonds publics.

▼  
**Chaque province a son système universitaire et entretient des relations avec les universités qui évoluent en son sein.**  
 ▲

pas. Chaque province a son système universitaire et entretient des relations avec les universités qui évoluent en son sein.

La recherche scientifique, quant à elle, n'est ni une chasse gardée des provinces, ni celle du gouvernement du Canada. Les deux niveaux ont la possibilité de financer la recherche et c'est par cette porte que le gouvernement du Canada imprime des orientations aux chercheurs des universités à travers le pays. Les dix-neuf personnes morales ayant un statut d'université (cf. tableau ci-dessous) existent toutes en vertu de lois qui leur sont propres et aucune de ces lois n'attribue de caractère public à l'une ou l'autre. Elles sont toutes financées selon des règles communes, découlant de la loi sur le financement des universités. ▶▶

## Les établissements

L'éducation est de juridiction provinciale au Canada et les universités n'y échappent

Université	Langue d'enseignement	Statuts
Université Bishop's	Anglophone	À charte
Université Concordia	Anglophone	À charte
Université Laval	Francophone	À charte
Université McGill	Anglophone	À charte
Université de Montréal	Francophone	À charte
HEC	Francophone	À charte
Polytechnique	Francophone	À charte
Université de Sherbrooke	Francophone	À charte
Université du Québec (UQ)	Francophone	Publique
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)	Francophone	Publique
Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)	Francophone	Publique
Université du Québec à Montréal (UQAM)	Francophone	Publique
Université du Québec en Outaouais (UQO)	Francophone	Publique
Université du Québec à Rimouski (UQAR)	Francophone	Publique
Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)	Francophone	Publique
Institut national de la recherche scientifique (INRS)	Francophone	Publique
École nationale d'administration publique (ENAP)	Francophone	Publique
École de technologie supérieure (ETS)	Francophone	Publique
Université TÉluq (TÉluq)	Francophone	Publique

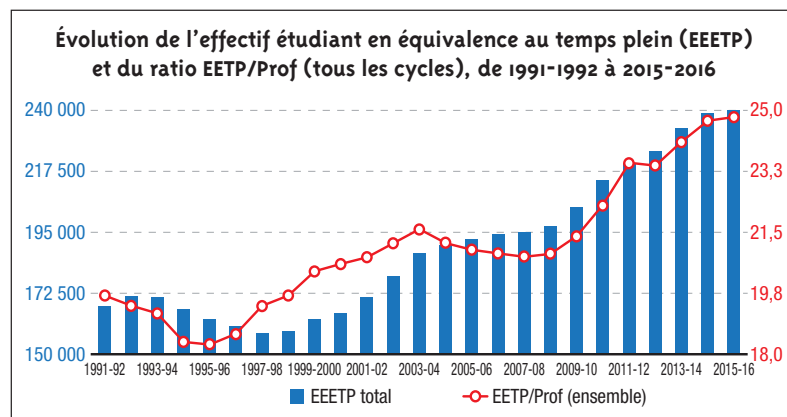
### ► Les réseaux universitaires

Parmi ces personnes morales, dix-huit sont, pour ainsi dire, « opérantes », en ce sens qu'elles ont des étudiants, et l'une d'elle agit comme organe de coordination d'un réseau d'universités : l'université du Québec. Les membres du réseau sont au nombre de dix : UQAT, UQAC, UQAM, UQO, UQAR, UQTR, INRS, ENAP, ETS, TÉLUQ. Trois autres universités sont membres d'un autre réseau : celui de l'université de Montréal. Ce réseau compte deux universités associées : Polytechnique et HEC.

Quatre universités proposent un ensemble vaste de programmes qui inclut la médecine : l'université Laval, l'université de Montréal, McGill et l'université de Sherbrooke. Les deux écoles supérieures associées à l'université de Montréal offrent des cours dans des domaines où l'université de Montréal n'en offre pas : le génie pour Polytechnique et les sciences de la gestion pour HEC. Du côté de l'université du Québec, en dehors des universités régionales « UQ », on compte deux universités de cycles supérieurs (ENAP et INRS), une école de génie (ETS) et une université à distance (TÉLUQ). Enfin, Bishop's est une université de premier cycle où l'on compte peu d'activités de recherche.

#### Leurs sources de financement

Les universités québécoises sont toutes financées selon les règles de financement



communes. En 2015-2016, 20,1 % des revenus provenaient des étudiants, 52,8 % du gouvernement du Québec (2,8 G\$CAN – 1,9 G€), 10 % du gouvernement du Canada, alors que le reste provient d'autres sources : fondations, entreprises auxiliaires, etc. La part du gouvernement du Québec n'a pas cessé de diminuer depuis les vingt dernières années, mais davantage au cours des dernières années. En dollars constants de 2016, le financement global par étudiant en équivalence au temps plein (EETP) a augmenté jusqu'en 2009, atteignant 14 888 \$CAN (10 194 €). Depuis, dans un cycle de compressions continues, il a diminué à 12 397 \$CAN (8 490 €, ≈16,7 %). En 2015-2016, le total des revenus de fonctionnement des universités québécoises était de 4,5 G\$CAN (3 G€).

#### Les effectifs étudiants, professoraux et quelques tendances...

L'effectif étudiant était de 311 503 à l'automne 2016<sup>(1)</sup>. Les femmes sont majoritaires aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles (58,2 % et 58 %) alors qu'elles représentent presque la moitié des étudiants au 3<sup>e</sup> cycle (49,7 %). Toutefois, les universités ont l'habitude de comptabiliser la fréquentation en « EETP ». La valeur d'un EETP signifie une inscription à trente crédits universitaires : cette unité est à la base de la structure du financement des universités québécoises et correspond à une inscription à temps plein au premier cycle. Le tableau ci-contre présente la fréquentation étudiante en équivalence au temps plein dans les universités du Québec en 2015-2016.

Cette fréquentation est en hausse importante depuis les vingt dernières années. Il n'y a eu, pour toutes ces années, aucune baisse de fréquentation, même si le ministère planifie une décroissance pour chaque année depuis vingt ans ; décroissance qui ne s'est jamais matérialisée. Ainsi, la fréquentation a augmenté de 51,8 %, alors que l'effectif professoral a peu varié au cours de la période, se situant à 9 688 en 2015-2016. Le ratio EETP par professeur explose actuellement (voir graphique ci-dessus), à 24,8, alors qu'il était à 18,3 en 1995-1996 (une hausse de 35,6 %).

Cette tendance pose désormais des questions sur la capacité des universités québécoises à assurer des formations de qualité, en particulier dans certains domaines disciplinaires et au premier cycle. ●

#### Fréquentation universitaire dans les universités québécoises en 2015-2016, selon le cycle<sup>(2)</sup>

	1 <sup>er</sup> cycle	2 <sup>e</sup> cycle	3 <sup>e</sup> cycle	Total
Bishop's	2 431,30	24,39	0	2 455,69
Concordia	24 118,09	3 086,22	754,8	27 959,11
Laval	26 907,23	6 206,44	1 480,36	34 594,03
McGill	23 870,46	5 737,31	1 962,56	31 570,33
Université de Montréal	31 145,57	7 310,87	1 793,39	40 249,83
HEC	6 860,70	1 873,38	71,41	8 805,49
Polytechnique	5 267,96	841,2	452,81	6 561,97
Sherbrooke	13 520,93	5 115,76	961,11	19 597,80
UQAT	1 747,04	237,04	50,02	2 034,10
UQAC	4 136,11	692,99	150,69	4 979,79
UQAM	24 162,77	3 229,13	943	28 334,90
UQAR	3 929,19	471,4	56,8	4 457,39
UQO	4 606,56	484,95	126,88	5 218,39
UQTR	8 900,59	899,37	363,18	10 163,14
INRS	0	144,95	240,12	385,07
ÉNAP	0	631,05	36,65	667,7
ÉTS	6 926,11	878,68	340,57	8 145,36
TÉLUQ	3 501,03	274,01	4,3	3 779,34
TOTAL	192 031,64	38 139,14	9 788,65	239 959,43

(1) Données préliminaires sur les inscriptions au trimestre d'automne 2016, publiées par le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) : [www.bci-qc.ca/wp-content/uploads/2017/03/Insc\\_a2016\\_compilation.pdf](http://www.bci-qc.ca/wp-content/uploads/2017/03/Insc_a2016_compilation.pdf).

(2) Ces résultats sont issus du système de dénombrement de l'effectif étudiant (GDEU) du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

# La permanence de la contractualisation

→ par Sylvain Marois, vice-président regroupement université, Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN)<sup>(1)</sup>

**Au Québec, entre 60 et 70 % des cours sont donnés par des contractuels.**

**Si la contractualisation n'est pas un phénomène nouveau, elle pose néanmoins un certain nombre de problèmes tels que la précarisation ou la segmentation des statuts, avec une transformation de la mission de l'Université et, à la clé, la disparition de la collégialité, intrinsèque aux grandes institutions du savoir.**

L'analyse de l'évolution des universités, notamment dans les pays industrialisés, permet de constater que le filtre d'analyse est souvent teinté selon le bout de la lorgnette utilisé. Il en est ainsi de la contractualisation en enseignement supérieur. Au Québec, où les enseignants universitaires contractuels<sup>(2)</sup> sont syndiqués dans leurs propres accreditations syndicales depuis plus de quarante ans, ces réflexions sur la contractualisation, sa temporalité, ses sources, ses causes, ses conséquences, ses impacts, etc., sont nombreuses et plutôt avancées. La situation québécoise n'est pas unique, certes, mais constitue un laboratoire intéressant.

## La contractualisation des enseignants universitaires

Les contractuels existent depuis toujours, dans les universités comme ailleurs, bien qu'on puisse sans doute constater une certaine croissance dans le désir d'accommodement des patrons et du marché du travail grâce à la « flexibilisation » des travailleurs. Dans l'enseignement, qu'il s'agisse de remplaçants pour des congés, d'engagés à la pièce ou de spécialistes intermittents, rien de nouveau. En Amérique du Nord, c'est surtout après les années 1950-1960 qu'on verra naître une division entre permanents temps plein et contractuels. Au Québec, c'est avec la naissance du ministère de l'Éducation et du réseau collégial et universitaire public dans les années 1960-1970, la syndicalisation des professeurs d'un côté et des contractuels de l'autre, qu'on verra l'apparition de deux corps d'emploi distincts. Si l'histoire nous démontre que les relations n'ont pas toujours été au beau fixe, elle nous démontre aussi qu'elle est en constant mouvement et qu'elle évolue.

Si la contractualisation n'est pas un nouveau phénomène, si elle ne découle ni des politiques d'austérité omniprésentes, ni spécifiquement du fondamentalisme managérial pratiqué dans les universités, quel est objectivement le problème avec la contractualisation des enseignants? Sans avoir la prétention de faire un travail exhaustif ni de faire l'éloge de la contractualisation (soyons

clairs!), nous tenterons de démontrer que le véritable enjeu est plutôt la précarisation, la segmentation des statuts, la transformation de la mission de l'Université, bref, que c'est l'institution qui est en danger et non un secteur particulier.

## L'Université, un service public?

À la FNEEQ, nous ne doutons pas que l'Université soit un service public et qu'elle doive le demeurer. Elle doit être appuyée par un financement récurrent et à la hauteur des besoins. Nos gouvernements ne partagent pas cette vision. Au Québec, au Canada et aux États-Unis, de 60 à plus de 70 % des cours sont donnés par des contractuels. Ces derniers sont de plus en plus présents aux cycles supérieurs et dans des fonctions administratives. Alors que le nombre de cadres augmente, le nombre de professeurs permanents stagne et le nombre d'étudiants est en hausse. Aux cycles supérieurs, la taille des groupes augmente ainsi que le nombre de diplômés et donc d'ensei-

gnants potentiels. Dans ce contexte, nous devons réfléchir collectivement à la précarisation croissante (financière, psychologique et matérielle) des étudiants, mais aussi de ces doctorants et post-doctorants qui hantent les couloirs de nos institutions. Cette réflexion ne peut se faire qu'avec tous les membres de la communauté universitaire<sup>(3)</sup>.

Pour les syndicats de chargés de cours affiliés à la FNEEQ<sup>(4)</sup>, le premier objectif est bien entendu de « civiliser la précarité », mais cette

lutte se mène plus largement avec une vision politique plus large. Notre premier front de lutte est celui de nos conditions de travail, mais le tout est associé à un deuxième front bien ancré dans la société et la communauté. Lutter pour une bonification constante de nos conditions d'enseignement, c'est lutter pour préserver l'Université. Cette conception holistique de l'Université, dont la

FNEEQ se fait porteuse, contient les ingrédients nécessaires à des victoires. Le néolibéralisme a réalisé des gains constants depuis des décennies, car il ratisse large, selon un principe englobant l'ensemble de ▶▶

▼  
Seule une pensée collective pourra s'opposer aux grands promoteurs de la marchandisation de l'éducation.  
▲

Mouvement de protestation à l'université de Sherbrooke : les 428 professeurs du SPPUS étaient sans contrat de travail depuis mars 2015. Un accord est intervenu le 3 mars 2017.



© Denis Bellisle



► la société. S'y opposer requiert une vaste mobilisation faisant fi du corporatisme trop souvent présent dans nos organisations syndicales.

### Au-delà des constats, mettre en avant une pensée collective

Partout dans le monde, on constate l'importation des modes de gestion du secteur privé dans les universités<sup>(5)</sup>. Ces modes de gestion ne sont pas adaptés aux universités, mais avec la mise en place d'une épaisse couche de cadres et d'administrateurs, les hautes directions s'assurent de leur loyauté et de l'application des directives. On voit ainsi non seulement disparaître la collégialité, intrinsèque aux grandes institutions du savoir, mais aussi une véritable guerre de tranchées entre les divers corps d'emploi au sein même des universités. Chaque groupe tente ainsi d'éviter le pire, de gagner un peu plus ici, de faire des gains là, de baliser ses reculs. Un grand nombre de contractuels, par définition, ne sont pas présents sur le campus du lundi au vendredi selon un horaire régulier. Ils donnent leurs cours, assurent l'encadrement des étudiants, offrent des heures de disponibilité, etc., mais sont souvent physiquement absents

des campus ; sans parler de l'accès difficile à la recherche. Il faut aussi souligner leur absence de certains rouages administratifs. Une véritable collégialité, qui s'opposerait à une gouvernance managériale, doit s'appuyer sur la solidarité, une solidarité entre tous les représentants des groupes qui forment la communauté universitaire. Il faut appeler et inviter la communauté universitaire à reprendre les rênes de l'Université!

Les enseignants universitaires du Québec tirent en 2014 un rassemblement historique, une grande première qui réunissait plus de 200 personnes, dont des participants du Mexique et du Canada anglais<sup>(6)</sup>. Le Forum sur les enseignantes et les enseignants universitaires contractuels visait «*principalement à donner un espace de discussion sur la réalité des quelque 15000 chargées et chargés de cours, tutrices et tuteurs qui contribuent quotidiennement à la qualité de l'enseignement universitaire au Québec*» depuis des décen-

nies. Les conclusions étaient des plus claires : la contractualisation, la précarisation, la multiplication des statuts, la disparition de la gestion collégiale, la pénibilité au travail, le haut taux d'épuisement professionnel, les dérives autoritaires, etc., sont des problématiques qui débordent la question des statuts. Il ne s'agit pas de questions appartenant aux contractuels seuls. Les organisations syndicales et étudiantes doivent faire front commun pour s'opposer à ces attaques. Seule une pensée collective pourra s'opposer aux grands promoteurs de la marchandisation de l'éducation. ●

(1) [www.chargesdecours.com](http://www.chargesdecours.com) ; [www.fneeq.qc.ca](http://www.fneeq.qc.ca).

(2) Une véritable armada d'enseignants qui portent une grande variété de titres : chargés de cours, tuteurs, superviseurs de stage, accompagnateurs, chargés d'enseignement, maîtres d'enseignement, etc. Nous utiliserons donc la terminologie suivante : enseignants universitaires contractuels.

(3) Nous avons récemment tenu un grand rendez-vous de l'enseignement supérieur au Québec. Certes, les participants, plus de 500, souhaitent préserver l'Université comme service public, mais c'est la précarisation galopante et l'invisibilité des individus qui a constitué le véritable cri du cœur. La prise de conscience était claire : le néolibéralisme exerce un tir groupé sur l'Université et ce n'est qu'ensemble que nous pourrons nous y opposer. Pour en savoir plus : [www.eges.quebec](http://www.eges.quebec).

(4) Douze syndicats autonomes représentant près de 12 000 enseignants.

(5) Voir à ce sujet : [www.unite4education.org/fr/sans\\_categorie/la-privatisation-silencieuse](http://www.unite4education.org/fr/sans_categorie/la-privatisation-silencieuse).

(6) Pour en savoir plus : [fneeq.qc.ca/fr/forum-enseignantes-universitaires-contractuels-197](http://fneeq.qc.ca/fr/forum-enseignantes-universitaires-contractuels-197).



Une question de point de vue.

© Tllemahos Eftimiadis/Flickr

## Transformations de l'Université et crise de l'économie du savoir globalisé

→ par Maxime Ouellet, École des médias, université du Québec à Montréal (UQAM)

**Les mutations du capitalisme contemporain ont une influence sur l'évolution institutionnelle des universités, modifiant la pratique des acteurs qui y évoluent et réduisant le savoir aux besoins des entreprises.**

Dans un livre intitulé *États de choc. Bêtise et savoir au XXI<sup>e</sup> siècle* (Fayard, 2012), le philosophe Bernard Stiegler soutient que l'Université n'est pas étrangère à la crise que subit l'économie globalisée, et même qu'elle y participe activement. Selon lui, «*s'il y a dans les universités du monde occidental un profond malaise, et si ces universités ont pu se trouver, à travers certains de leurs corps professoraux, souvent consentantes – et parfois compromises à un point considérable – quant à la mise en place*

*du système financier, qui, avec l'installation d'une société hyper-consumériste, pulsionnelle et addictogène, a conduit à la ruine économique et politique planétaire, c'est parce que leurs finalités, leurs organisations et leurs moyens ont été entièrement mis au service de la destruction de la souveraineté telle que les philosophes dits des Lumières la concevaient, c'est-à-dire : telle qu'elle ne pouvait être que fondée sur la majorité entendue comme sortie de la minorité, au sens où Kant déve-*

*loppe ces notions* ». Dans cette optique, il convient d'analyser comment les mutations du capitalisme contemporain s'accompagnent d'une transformation institutionnelle au sein des universités ainsi que dans la pratique des acteurs qui y évoluent.

### La révolution culturelle néolibérale

Il est possible de soutenir que Friedrich Hayek est à l'origine de la conception néolibérale de la connaissance. Le « génie » de Hayek fut de conceptualiser le marché comme un algorithme qui transmet des informations aux divers agents économiques, qui sont eux-mêmes conçus comme des processeurs informationnels. Si la conception

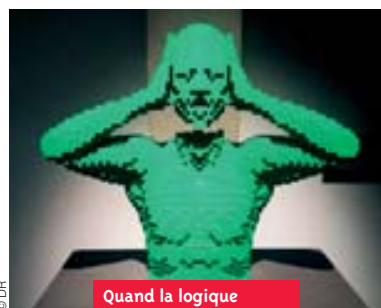
▼  
Suivant la doctrine néolibérale, il s'agit de déplacer le pouvoir vers des conseils d'administration formés de gens d'affaires.  
▲

moderne du savoir était associée à la capacité de compréhension synthétique et critique des phénomènes sociaux, le néolibéralisme réduit le savoir à une information qui peut par la suite être transformée en marchandise. Le marché posséderait une capacité cognitive supérieure aux individus et aux communautés politiques. Conséquemment, selon Hayek, afin que le marché puisse fonctionner efficacement, la société aurait intérêt à promouvoir l'ignorance puisque toute tentative de saisir la réalité dans sa totalité mènerait inévitablement au totalitarisme.

Cette transformation épistémologique sera explicitée plus tard par Jean-François Lyotard, qui soutenait que, dans les sociétés post-industrielles, le nouveau critère de validation du savoir n'est plus la Raison mais plutôt la performativité. Bref, il ne s'agit plus d'orienter la recherche vers la quête inlassable de vérité mais plutôt en fonction d'un calcul coût/bénéfice. Quarante ans plus tard, il faut reconnaître que *La Condition postmoderne* (Éditions de minuit, 1979) a eu une influence considérable dans le développement des politiques universitaires puisque les conclusions qui s'y trouvent semblent de plus en plus faire système avec les transformations institutionnelles des universités. Dans *The New Production of Knowledge* (Sage Publications, 1994), par exemple, Michael Gibbons soutient que ce n'est plus à la communauté scientifique de juger de la validité des connaissances. C'est plutôt la capacité des connaissances à trouver une application pratique dans l'environnement extérieur (l'économie) qui devient le critère déterminant leur validation.

### Les réformes institutionnelles des universités

Suivant la doctrine néolibérale de la connaissance, les réformes institutionnelles en éducation se sont déclinées en cinq axes : 1) réformes de la gouvernance ; 2) réforme du financement ; 3) réforme de la pédagogie et des programmes ; 4) mise en place de mécanismes « d'assurance qualité » ; 5) nouveau régime de privatisation de la connaissance.



© DFR

Quand la logique économique prévaut...



© Khayman/Wikimedia Commons

Pavillon Ringuet de l'université du Québec à Trois-Rivières (UQTR).

D'abord, il s'agit de restreindre l'autonomie, la collégialité et la liberté académique des professeurs pour déplacer le pouvoir vers des conseils d'administration formés de gens d'affaires, suivant les transformations de la gouvernance au sein des entreprises privées. Ensuite, en augmentant les droits de scolarité et l'endettement étudiant, on parvient à modeler le comportement du « capital humain » afin qu'il s'harmonise avec les besoins des marchés. La réforme des programmes signifie le passage d'une formation professionnalisante – visant à former des professionnels dotés d'un esprit critique – à une formation flexible basée sur le renouvellement incessant des « compétences » achetées chez des « fournisseurs » d'enseignement afin d'être à jour sur les marchés de l'emploi. Puis, il reste à remplacer l'ancien régime d'*open science*, selon lequel le développement de la science est basé sur la libre circulation des résultats au sein de la communauté scientifique, par un régime d'appropriation privée de la connaissance financé sur fonds publics. Toute cette logique est consolidée par la mise en place de mécanismes « d'assurance qualité » qui visent, à travers le développement d'une « comptabilité », à évaluer en temps réel la « valeur » des compétences ou des diplômes selon son applicabilité sur le marché. Dans un tel contexte, les agences d'assurance qualité agissent à la manière des agences de notation des marchés financiers, s'assurant que

les fournisseurs de savoir fonctionnent au sein d'un marché international de l'enseignement supérieur organisé sur la base de la concurrence. Les établissements adoptent ainsi un mode de fonctionnement communicationnel-publicitaire dans lequel le *branding* et l'image de marque deviennent le principal indicateur de ce qu'on appelle « éducation de qualité ».

### Réinterroger les finalités de l'Université

Le modèle de production néolibéral du savoir est entré en crise en même temps que l'effondrement des marchés financiers en 2008. Les transformations contemporaines des universités et du savoir qui y est produit

conduiraient, selon Bernard Stiegler, à « un processus de prolétarianisation généralisée [...] tel qu'il liquide toutes les formes de savoirs, y compris et surtout de nos jours, les savoirs théoriques (et non seulement les savoir-faire et les savoir-vivre) ». En ce sens, pour penser les alternatives à la crise actuelle, il est fonda-

▼  
Pour penser les alternatives à la crise actuelle, il est fondamental de réfléchir aux finalités de l'Université.  
▲

mental de réfléchir aux finalités de l'Université puisque, comme le soulignait le sociologue Michel Freitag, « l'aliénation principale s'est déplacée vers le système de formation et d'éducation ». Alors, comme le dit le recteur de l'université de Montréal, si « les cerveaux [doivent] correspondre aux besoins des entreprises », cela nous impose-t-il d'enseigner l'ignorance ? ●